

TABAC ET SECURITE SOCIALE

Rubrique : actualités - Date : mercredi 25 septembre 2002

l'AFP et la plupart des journaux font état des principales mesures du projet de loi de financement de la Sécu annoncées hier par Jean François Mattei, ministre de la santé. Parmi celles ci une hausse « significative » des prix du tabac qui accroîtra les recettes l'Etat de près d'un milliard d'euros dont 700 millions seront alloués à la CNAM et 300 au Forec (fonds de financement des 35 heures) .

Interrogation des Echos « comment le gouvernement va-t-il accroître la fiscalité du tabac pour atteindre l'objectif de 1 milliard d'euros de recettes supplémentaires ? » Réponse : « les fabricants de cigarettes étaient hier dans le flou le plus complet sur les modalités concrètes de cette décision » voire « perplexes » car selon eux, affirme le quotidien, le milliard d'euros ne correspond pas à une hausse de 15% mais de 11,7% . D'où leur « supputation » que « la hausse de 15% concerne en fait les cigarettes les moins chères du marché, c'est à dire les brunes ». Hypothèse retenue également par un autre industriel qui voit là « une traduction de la volonté affichée par le gouvernement de réduire le tabagisme des jeunes, plus souvent consommateurs des premiers prix ». D'après le journal, le prix des cigarettes les plus chères pourrait augmenter de 12% en moyenne « à moins que les industriels ne compensent une partie de la hausse en rognant leurs marges » comme ils l'ont déjà fait en Allemagne. Rapportant que selon les industriels l'Etat court le risque que les recettes fiscales ne soient pas au rendez vous en raison de la baisse des ventes qui en général suit l'augmentation des prix, le journal considère qu'il pourrait manquer 160 millions d'euros dans les caisses de Berçy à la fin de l'année.